

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Nadia GRAMMONTIN, MM. Michel BARBÉ, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Michel LAURIO, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : REALISATION D'ETUDES NECESSAIRES A L'ELABORATION DE PLUSIEURS
PLANS LOCAUX D'URBANISME POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LACQ ET A LA REVISION D'UNE CARTE COMMUNALE - LOT N° 1 :
ELABORATION DES P.L.U DES COMMUNES D'ABIDOS, LABASTIDE-
CEZERACQ, LACQ, MONT ET URDES - AUTORISATION DONNÉE AU
PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 10 avril 2013, décomposée en 3 lots.

Le lot n°1 : **Elaboration des P.L.U des communes d'Abidos, Labastide-Cézeracq, Lacq, Mont et Urdès** a été attribué puis notifié au **Groupement Agence Parcourir les Territoires (mandataire)/Torres** le 8 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 74 800 € HT.

Un premier avenant a été conclu le 31 décembre 2014 pour un montant de 8 250 € HT afin de prévoir l'organisation de réunions supplémentaires dans le cadre de l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme.

Un marché complémentaire négocié a en outre été conclu le 3 mars 2014 afin de prévoir des études supplémentaires également suite à l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme (études d'entrée de ville et paysage / patrimoine) d'un montant total de 22 425 € HT.

Les PLU d'Abidos et de Mont ont été arrêtés en juin 2015 et ceux de Labastide-Cézeracq et d'Urdes en septembre 2015.

En revanche le PLU de Lacq n'est pas suffisamment abouti pour envisager un arrêt en conseil municipal. La responsabilité du titulaire du marché ne peut toutefois pas être engagée, celui-ci ayant fait preuve de diligence dans l'accomplissement de sa mission.

Aussi, celui-ci souhaite stopper son assistance pour la commune de Lacq. En conséquence, il vous est proposé de conclure un avenant en retrait d'un montant de -1 100 € HT pour le marché initial, et de -3 375 € HT pour le marché complémentaire.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/04/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/04/2016